

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU DIX NEUF JUIN

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10

Date de la convocation

11/06/2014

Date d'affichage

Objet de la délibération

Délibération pour les durées et tarifs de concessions du cimetière de Vignemont.

DELIBERATION N° 31

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

du



Serge GREUGNY

Signature et cachet

L'an deux mille QUATORZE

et le 19/06/2014 à 19 heures, 00

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence

de Monsieur Serge GREUGNY

Présents : S. GREUGNY, J.L. POULAIN, D. HELIN, P. BOULARD, D. BARBIER, S. DEPOIX, C. SCKITTEKATTE, B. GREUGNY, O. BARLET, A. VICTORINO.

Absents : G. WARIN qui a donné son pouvoir à J.L. POULAIN

Secrétaire(s) de séance : J. L. POULAIN

M. le maire expose à l'assemblée que dans le but de satisfaire au vœu des familles et d'accroître les ressources du budget communal, il serait opportun d'arrêter un règlement en harmonie avec les dispositions de l'article L. 2223-14 du Code des communes et un tarif basé sur le prix en vigueur dans les localités voisines d'une population égale à celle de la commune.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire,

Délibère :

I/ Les concessions pour les caveaux seront divisées en 2 classes :

1° concessions cinquantenaires

2° concessions trentenaires

- Le prix des concessions de 2,5m<sup>2</sup> de terrain est fixé à :

1° 200 euros pour les cinquantenaires

2° 120 euros pour les trentenaires

SOUS-PRÉFECTURE

24 JUIN 2014

DE COMPIÈGNE (OISE)

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (Suite)

## II/ Concession pour le columbarium : trentenaire

- prix de la concession pour le columbarium : un forfait de 500 € comprenant deux fournitures de plaques vierges (60 € l'unité) ainsi que les dispersions des cendres lorsque le renouvellement n'a plus lieu.

## III/ Jardin du souvenir :

- taxe de dispersion : 50 €

- livre du souvenir : 100 € comprenant la fourniture de la plaque vierge.

Approuvé à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme.

JWS-MAIRIE-EMILASER



Serge GREUGNY

Signature et cachet

